

Développements des Rives

Rino Soucy
20 janvier 2021

Yvan Lefrançois et son entreprise Développements des Rives achète des terrains sur le bord de différents lacs du Québec et y construit des chalets. Pensant faire une bonne affaire, des acheteurs de la municipalité d'Entrelacs découvrent plutôt que leur chalet présente des vices de construction. Pire : leur promoteur immobilier ne possède pas de licence de la Régie du bâtiment du Québec, la RBQ. La licence est pourtant obligatoire afin d'offrir la garantie des maisons neuves. Notre enquête démontre que depuis plusieurs années, Yvan Lefrançois fait aussi fi des lois environnementales malgré plusieurs amendes. Pourtant, encore aujourd'hui, il est toujours en développement dans la région de Lanaudière.

La Régie du bâtiment invite les consommateurs à porter plainte contre leur entrepreneur s'ils sont insatisfaits de ses services ou s'estiment lésés.

Pour plus d'information, lisez l'article de notre journaliste Nancy Desjardins sur la plateforme Info de Radio-Canada.

[Voir la vidéo de l'émission La Facture du 19 janvier, 2021](#)